

*Institutions financières*

On a compris qu'il fallait se dépêcher de rétablir la réglementation ou de la modifier quand le gouvernement a dû renflouer les banques à raison d'un milliard de dollars. Cela a été un véritable désastre financier.

Parmi les responsables figurent la direction des banques qui a essayé de camoufler les erreurs commises par les dirigeants de la Banque commerciale du Canada et de la Norbanque. Les vérificateurs de l'extérieur, l'équipe Clarkson Gordon, l'équipe Peat Marwick et l'équipe Thorne Riddell, ont également une part de responsabilité car ils n'ont pas tiré le signal d'alarme lorsqu'ils auraient dû le faire. S'ils avaient assumé leurs responsabilités professionnelles, ils aurait dû dire aux actionnaires et aux déposants que ces deux banques connaissaient de sérieuses difficultés. Néanmoins, ils ont participé, eux aussi, à l'opération camouflage.

Puis le gouverneur de la Banque du Canada a dit aux gens de ne pas s'inquiéter et que la Banque commerciale du Canada était une institution sûre. Il a dit aux déposants qu'il n'y avait rien à craindre et bien entendu, il aurait dû réfléchir un peu plus. L'Inspecteur général des banques a lui aussi induit les Canadiens en erreur, par inadvertance, je suppose, en disant que son équipe était allée surveiller la situation de près, ce qui n'était évidemment pas le cas. Par négligence, il a induit en erreur d'une certaine façon les actionnaires, les déposants et les personnes qui faisaient affaire avec ces deux banques, sans parler de la ministre d'État aux Finances de l'époque et du ministre des Finances (M. Wilson) qui sont continuellement intervenus à la Chambre des communes en tant que principaux porte-parole du gouvernement, en ne présentant pas toute la vérité aux Canadiens, et notamment aux actionnaires, aux déposants et aux clients des deux banques. Ils leur ont dit: «Tout va bien, ne vous inquiétez pas, ayez confiance en nous». La belle affaire! Nous savons ce qui s'est passé quand les deux banques ont fait faillite.

Bien entendu, elles ont accompagné dans leur chute des milliers de petites entreprises de l'Ouest et les actionnaires ont commencé à s'inquiéter, sans parler des personnes qui se demandaient ce que deviendraient leurs dépôts.

Même les directeurs généraux des six principales banques canadiennes ont participé à cette présentation déformée des faits. Ils sont intervenus à la dernière minute. Ils n'ont pas compris que les deux banques, à toutes fins pratiques, étaient finies et qu'elles n'avaient aucune chance de s'en sortir. Ils ne savaient pas que les deux banques étaient déjà maintenues en vie artificiellement depuis un certain temps. Ils auraient dû le savoir, mais ils ont écouté le ministre des Finances, la ministre d'État aux Finances, le gouverneur de la Banque du Canada et l'Inspecteur général des banques. Ils ont fait confiance à ces personnes, mais bien entendu, nous savons maintenant qu'ils ont eu tort.

Puis il y a eu la Commission Estey qui a prouvé de façon concluante que la faillite des deux banques n'avait rien à voir avec la conjoncture économique dans l'Ouest. La rumeur circulait à l'époque que l'économie de la région était en pleine crise, ce qui avait provoqué la faillite des deux banques. Nous nous sommes rappelés que bon nombre d'autres institutions

financières de l'Ouest n'avaient pas fait faillite, mais au contraire, étaient restées fortes et rentables. Il est vrai qu'elles ont connu des moments difficiles, mais elles n'ont pas fait faillite.

● (1430)

Le juge Estey, qui dirigeait cette commission d'enquête, a signalé clairement que c'était la gestion, ou plutôt la mauvaise gestion de ces institutions financières qui était à l'origine de toute cette série d'erreurs qui se sont succédées, commises par des personnes qui n'ont pas bien fait leur travail. Même s'il est impossible d'attribuer le problème à une personne ou à un groupe de personnes en particulier, c'est tout le système qui présentait des lacunes. Nous cherchons aujourd'hui à l'améliorer.

Nous avons fait des progrès dans ce sens. Comme l'a signalé mon collègue le député d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), nous appuyons certaines parties de ce projet de loi, mais d'autres nous paraissent difficiles à accepter. La partie essentielle du projet de loi C-42 répond aux recommandations du juge Estey en créant le bureau du Surintendant des institutions financières. Ce bureau géant donnera une vue d'ensemble des institutions financières du pays. Le bureau reprendra les fonctions actuelles de l'Inspecteur général des banques et du Surintendant des assurances. Le nouveau Surintendant sera chargé de l'application des lois et de l'exécution des activités de surveillance pour évaluer la solvabilité des institutions financières et il sera, bien entendu, comptable au ministre des Finances.

Je ne parlerai pas beaucoup plus longtemps parce que nous voulons faciliter l'adoption de ce projet de loi, mais nous nous opposons à la mesure surtout parce que, selon nous, elle ne s'attaque pas vraiment à la question de l'assurance-dépôts. Tant que l'on assurera les dépôts de plus de 60 000 \$ et que le gouvernement actuel sera au pouvoir, les déposants sauront que, quoi qu'il arrive, le gouvernement puisera dans l'argent des contribuables pour avancer tout l'argent nécessaire pour les indemniser, qu'il s'agisse d'un demi milliard, d'un milliard ou de quelques milliards. Pourtant, il manque d'argent pour assurer des services de garderie convenables, pour fournir du capital de risque aux petites entreprises et pour aider les pêcheurs et les agriculteurs. Quand il s'agissait de tirer les déposants non assurés du pétrin, et il s'agissait presque exclusivement de banques étrangères, comme la banque du Japon, Wells Fargo, la banque du Koweït, la Dubai National Bank, et ainsi de suite, le gouvernement du Canada a jusqu'ici toujours trouvé l'argent nécessaire dans les fonds du Trésor public.

Nous n'avons pas suffisamment confiance dans le gouvernement actuel pour nous fier aux changements qu'il a apportés aux dispositions sur l'assurance-dépôts. Il y a notamment la disposition relative à la propriété. Nous avons des idées bien arrêtées à ce sujet au moment de l'examen au comité des finances. Je me rappelle d'ailleurs avoir siégé tard le soir bien des fois pour discuter de la concentration des institutions financières. Le Nouveau parti démocratique jugeait que personne ne devrait pouvoir détenir plus de 10 p. 100 des actions dans une institution financière, comme c'est le cas pour les banques, pour empêcher qu'un particulier ou un groupe d'entreprises puisse exercer un monopole sur une institution quelconque.